

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 26 JANVIER 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-013

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, à dix-neuf heures,
Présents :	47	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	23	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	7	après convocation légale en date du 20 janvier 2026, sous
Votants :	54	la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Annick MALLET, M. Gilbert GLANDIERES, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, M. Joël BRUN, MME Yolande CHASSANG, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Axel JOURQUIN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **03 FEV. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **03 FEV. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DU PUY DE LA TUILE -
APPROBATION DU CONTRAT ENS 2026-2031**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-146, en date du 30 juin 2021, approuvant le projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté, et notamment sa fiche projet n°180 intitulée « Intégrer la biodiversité dans les actions de Saint-Flour Communauté » ;

Précisant que cette fiche projet prévoit notamment de conforter et développer le réseau d'aires protégées et d'outils de politiques environnementales, dont font partie les Espaces Naturels Sensibles ;

Rappelant que le Puy de la Tuile, espace de 680 hectares, situé sur la commune de Deux-Verges, est intégré au réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Cantal depuis le 11 janvier 2008, réseau actuellement composé de 11 sites ;

Précisant que depuis son année d'intégration au réseau départemental des ENS, un programme d'actions est mis en œuvre sur le Puy de la Tuile afin de proposer une gestion intégrée des milieux naturels sur le long terme ;

Précisant que trois contrats ENS se sont ainsi succédés :

- Le premier de 2008 à 2012, porté par la commune de Deux-Verges ;
- Le deuxième de 2014 à 2018 (porté par la Communauté de Communes Caldaguès-Aubrac jusqu'en 2017, puis par Saint-Flour Communauté à la suite de la fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2017) ;
- Le troisième de 2020 à 2024, porté par Saint-Flour Communauté ;

Précisant que l'année 2025 a été consacrée à la réalisation du bilan de la mise en œuvre du contrat ENS 2020-2024, à son évaluation et à la concertation des acteurs pour l'élaboration d'un nouveau programme d'actions ;

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre un nouveau contrat sur l'ENS du Puy de la Tuile sur la période 2026-2031 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Cantal, en date du 16 décembre 2024, approuvant la stratégie départementale en faveur de la biodiversité 2025-2034 et son plan d'actions ;

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 31 janvier 2025, approuvant le nouveau dispositif financier en faveur de la biodiversité à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Précisant que cette stratégie départementale a pour ambition de soutenir la préservation et la gestion des Espaces Naturels Sensibles (action A.2.2), dont fait partie le Puy de la Tuile ;

Considérant que dans le cadre de cette stratégie le Conseil départemental a renforcé son accompagnement à l'animation des ENS avec un soutien financier réhaussé à un taux de 50% pour une enveloppe globale de subvention fixée à 100 000 €/ENS (au lieu de 50 000 € précédemment) ;

Considérant le programme d'actions de l'ENS du Puy de la Tuile, ci-annexé, et son plan de financement prévisionnel, établis pour la période 2026 à 2031 ;

Vu l'avis favorable du comité de suivi de l'ENS du Puy de la Tuile en date du 15 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 15 janvier 2026 ;

Précisant que le contrat ENS 2026-2031 du Puy de la Tuile pourrait être adopté par la Commission Permanente du Conseil départemental du Cantal, le 27 février 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260126-DELIB2026-013-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Considérant que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits aux budgets primitifs des 6 années nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions (2026 à 2031) ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **APPROUVE le programme d'actions du nouveau contrat ENS du Puy de la Tuile et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2026 à 2031 ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer le contrat ENS qui sera établi avec le Conseil départemental du Cantal.**

POUR : 54 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

CS1

Actualiser la cartographie des habitats naturels et espèces remarquables

Priorité 1

Objectif(s) à long terme	Connaître les enjeux pour adapter la gestion du site		Maitre d'ouvrage :		Saint-Flour Communauté
Objectif(s) opérationnel(s)	Evaluer l'état de conservation des habitats naturels du site		Opérateurs potentiels, partenaires :		CEN Auvergne, CBNMC, ONF, PNR Aubrac, bureaux d'études ...

Localisation	Ensemble de l'ENS du Puy de la Tuile, étendu au site Natura 2000 FR8301069 Aubrac					
Contexte de l'opération	Une cartographie des habitats naturels de l'ensemble de l'ENS a été réalisée en 2015 par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. Elle a permis d'établir un état initial du site : état, surface et répartition des habitats naturels, dont les habitats à enjeux. Ainsi 250,91 hectares d'habitats d'intérêt communautaire avaient été répertoriés, ce qui représentent plus d'un tiers de la surface de l'ENS (37%). Des données sur la flore, dont la flore patrimoniale et/ou à enjeux avaient également pu être produites. Ces données pourront donc servir d'indicateurs et être comparées aux nouvelles données acquises. Cette comparaison permettra ainsi d'évaluer l'état de conservation de l'ENS et de suivre l'état des enjeux sur le long terme.					
Description de l'opération	Cette action comprend la révision de la typologie des habitats, leur cartographie et l'évaluation à dire d'expert de l'état de conservation des végétations. Elle devra se réaliser concomitamment à l'actualisation de la cartographie des habitats naturels prévue sur le site Natura 2000 Aubrac sur la période 2026/2027 et hors RBD puisque la mise à jour a été réalisée en 2022-2023 par l'ONF dans le cadre de la révision du plan de gestion (les shp. seront transmis sur demande à l'organisme détenteur du marché). De plus, des prospections complémentaires spécifiques cibleront la recherche de flore patrimoniale (hors bryophytes). Enfin, l'évaluation de l'état de conservation ne pourra porter de façon protocolée sur l'ensemble des habitats et devra être réalisée par un stagiaire, une fois la cartographie des habitats actualisée. Elle pourra être axée sur les milieux ouverts d'intérêt communautaire (hors tourbières). Le PNR Aubrac envisage de recruter un stagiaire de 6 mois en 2028 pour faire ce travail sur le site Natura 2000. Aussi, un stage de 6 mois pourrait également être prévu sur l'ENS à la même période afin qu'ils puissent travailler en binôme sur une méthodologie commune.					
Livrables attendus	Rapport d'étude complet incluant un atlas cartographique et une synthèse pédagogique. Rapport de stage sur l'évaluation de l'état de conservation. Fourniture des données SIG compatible avec le logiciel QGIS. Remplissage des indicateurs de résultats. Présentation du rendu en comité de suivi.					
Indicateurs de résultats	Surface totale inventoriée. Nbre d'espèces de plantes vasculaires identifiées et nbre d'espèces remarquables. Nbre et surface d'habitats naturels. Nbre et surface d'habitats d'intérêt communautaire (IC). Pourcentage de l'ENS occupé par des habitats d'IC. %stage d'habitats en bon état de conservation.					

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		X	X			

Budget prévisionnel	Dépenses			Recettes		
	Cartographie des habitats naturels de l'ENS			Saint-Flour Communauté (50%)		
	Inventaires complémentaires flore patrimoniale			Conseil Départemental du Cantal (50%)		
	Evaluation de l'état de conservation (stage)					
	20 800 €			14 900 €		
	4 000 €			14 900 €		
	5 000 €					

Accusé de réception en préfecture
015-1700016660-20260123-D-182026-013-DE
Date de transmission : 03/02/2026
Date de réception en préfecture : 03/02/2026

Objectif(s) à long terme	Connaître les enjeux pour adapter la gestion du site	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté / ONF
Objectif(s) opérationnel(s)	Améliorer les connaissances naturalistes du site	Opérateurs potentiels, partenaires :	SHNAO, Quentin MARQUET, PNR Aubrac, CEN Auvergne ...

Localisation	Ensemble des milieux ouverts de l'ENS du Puy de la Tuile		
Contexte de l'opération	Plusieurs inventaires des Rhopalocères se sont succédés sur l'ENS. Le premier a été réalisé par la SHNAO (2016-2017) et le second par Quentin MARQUET (2021-2022), naturaliste indépendant. Au total 79 taxons ont été identifiés, dont 7 espèces patrimoniales qui font l'objet d'un suivi ciblé depuis 2016 : Azuré de la croizette, Azuré des mouillères, Azuré du serpolet, Cuivré mauvin, Damier de la Succise, Morio et Nacré de la canneberge. Seul ce dernier n'a pas été recontacté sur l'ENS (depuis 1998) mais quelques populations subsistent à proximité immédiate (tourbières de la Sagne Haute et des Ygrands). Les protocoles de suivi des espèces patrimoniales de papillons diurnes devront être adaptés en fonction des espèces visées, à savoir : • Contrôle annuel de la présence d'imagos en parcourant les zones favorables sans trajet prédéfini : Azuré du serpolet, Morio et Cuivré mauvin ; • Comptage exhaustif annuel des nids de chenilles de Damier de la Succise (estive des Vergnes et ruisseau de Remontalou au sud-est des Sagnes) ; • Contrôle annuel de la présence d'œufs d'Azuré des mouillères et d'Azuré de la croizette sur un échantillonnage aléatoire de 50 hampes florales (ou ciblé si certains sites ont été gyrobroyés dans le cadre de la fiche action IP1) et comptage exhaustif des œufs (suivi quinquennal). Les autres espèces de papillons observées durant ces inventaires devront être enregistrées afin d'enrichir la base de données du site. De même, dans un contexte de changement climatique, une attention particulière devra être portée aux Cuivré écarlate et Nacré porphyrin (2 espèces d'affinité montagnarde) ainsi qu'au Silène (espèce de plaine de plus en plus observée en montagne). Enfin, la recherche opportuniste d'œufs sur la plante hôte du Cuivré mauvin pourrait permettre de préciser les secteurs de ponte de cette espèce.		
Livrables attendus	Rapport d'étude final incluant les cartographies, l'ensemble des résultats des inventaires ainsi qu'une analyse globale de ces suivis, assortie de mesures de gestion et de recommandations. Remplissage des indicateurs de résultats, fourniture des données SIG. Présentation du rendu en comité de suivi.		
Indicateurs de résultats	Nombre d'espèces patrimoniales identifiées. Nombre de taxons totaux observés. Pourcentage des espèces présentes dans le Cantal. Nombre de sites présentant des pontes et nombre d'œufs/site. Nombre de sites d'observations d'imagos et nombre d'imagos. Nombre de nids de chenille observés.		

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		X	X	X	X	

Budget prévisionnel	Dépenses			Recettes		
	Suivi des espèces patrimoniales de papillons diurnes (hors forêts publiques)			Saint-Flour Communauté (20%)		
				CD15 (20%) – Etat/PNA Papillons (60%)		
	Suivi des Rhopalocères en forêts publiques			Office National des Forêts (100%)		
	29 520 €			5 904 €		
	22 140 €			23 616 €		
				22 140 €		

Objectif(s) à long terme	Connaître les enjeux pour adapter la gestion du site	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté/PNR Aubrac
Objectif(s) opérationnel(s)	Organiser le suivi de l'évolution des zones humides dans un contexte de changement climatique	Opérateurs potentiels, partenaires :	CEN Auvergne, CBNMC, GOA, PNR Aubrac, bureaux d'études ...

Localisation	Ensemble des habitats humides présents sur l'ENS		
Contexte de l'opération	En 2017, une étude des fonctionnalités des tourbières du Puy de la Tuile avait été réalisée par Pierre GOUBET. Afin de compléter les données et les chroniques obtenues sur ces complexes tourbeux mais aussi d'assurer un suivi à long terme de ces milieux, il est proposé d'appliquer la méthode nationale Mhéo (Milieux humides, évaluation, observation). Cette méthode propose un socle commun de 5 protocoles standardisés (flore, pédologie, piézométrie, odonates et amphibiens) permettant de choisir des indicateurs appropriés en fonction des objectifs recherchés puis de mettre en œuvre les protocoles d'acquisition de terrain pour récolter les données nécessaires au calcul de ces indicateurs. Cette action a pour but de mettre en œuvre un ou plusieurs protocoles Mhéo sur les complexes tourbeux de l'ENS. Idéalement, les protocoles « P02 Flore » et « P06 Odonates » seraient à privilégier, respectivement en 2028 (après la réalisation de la cartographie des habitats) et en 2029. Leur fréquence de reconduction est fixée à 5 ans. De plus, 3 sondes piézométriques ont été installées dans la RBD et sont suivis par les agents du PNR Aubrac. Les protocoles P03 Piézométrie et P01 Pédologie seront ainsi assurés par le PNR Aubrac via le contrat territorial zones humides. Ces suivis pourraient également être corrélés avec les données météorologiques mesurées à la station de Deux-Verges (se rapprocher des services de Météo France) et la réalisation d'un état des lieux sur les prélèvements de la ressource en eau via les captages (localisation, volumes distribués...).		
Description de l'opération	Chroniques piézométriques, relevés floristiques, données SIG, rapports d'étude, bilan météorologique et fiche climatologique ...		
Livrables attendus	Rapport de synthèse de l'évolution des zones humides de l'ENS.		
Indicateurs de résultats	Renseignement des indicateurs Mhéo. Températures la plus élevée et la plus basse connues et année de mesure. Température moyenne annuelle. Nombre de jours d'été (T°C>25) de fortes chaleurs (T°C>35). Cumul de précipitations (mm). Nombre de jours de pluies (> 1 mm).		

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	
Budget prévisionnel	Dépenses			Recettes		
	Mise en place des protocoles Mhéo et synthèse de l'évolution des zones humides			Saint-Flour Communauté (20%)		
				15 100 €		
				Conseil Départemental du Cantal (30%)		
				Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%)		

Adresse de réception en Préfecture
 012200066660-20260115-DELIB2026-013-DE
 Date de rétransmission : 03/02/2026
 Date de réception en Préfecture : 03/02/2026

IP1

Restaurer et entretenir les landes de l'estive des Vergnes

Priorité 1

Objectif(s) à long terme	Maintenir une diversité d'habitats naturels en bon état de conservation		Maitre d'ouvrage :		Saint-Flour Communauté	
Objectif(s) opérationnel(s)	Limiter la fermeture des milieux		Opérateurs potentiels, partenaires :		SCOPELA, PNR Aubrac, CEN, ...	
Localisation	Estive des Vergnes					
Contexte de l'opération	L'estive des Vergnes est une zone sensible à l'embroussaillage. Deux agriculteurs exploitent cette zone (GAEC Raynal de Combettes et Pierre JACQUES), qui reste difficile d'accès car éloignée de leurs deux sièges d'exploitation. La parcelle 238, située au nord de l'estive des Vergnes, avait été gyrobroyée entre l'automne 2016 et le printemps 2017 mais son impact n'avait malheureusement pas pu être mesuré tant sur la dynamique d'embroussaillage que sur le développement de la Gentiane jaune. Dans le cadre de cette action, un audit pastoral, basé sur la méthode Pâtur'Ajuste, développée par SCOPELA, pourrait être proposé aux exploitants agricoles de cette estive. En effet, cette démarche permet d'aider les éleveurs à mieux comprendre le fonctionnement de leurs prairies et d'adapter leurs pratiques pour en optimiser l'exploitation. Elle met l'accent sur l'observation, la compréhension des processus écologiques et l'analyse des pratiques d'élevage. Un accompagnement pourrait ainsi être proposé sur plusieurs années afin d'aiguiller les exploitants dans l'évolution de leurs pratiques qui permettrait de contribuer à la fois à la réouverture des milieux et à l'amélioration des populations de Gentianes et d'Azurés. En effet, en réalisant le comptage des hampes florales annuellement il serait ensuite possible de mesurer l'impact des nouvelles pratiques mises en place sur la Gentiane jaune mais aussi sur la population d'Azuré de la Croisette, en comptabilisant les pontes (Cf. fiche action CS2). Ce suivi devra aboutir à la rédaction d'une fiche technique (retour d'expériences) à destination des gestionnaires de ces milieux. Ce travail devra être conduit en lien étroit avec l'étude foncière déployée sur ce secteur dans le cadre du Contrat Territorial Zones Humides porté par le PNR Aubrac.					
Description de l'opération						
Livrables attendus	Diagnostic agropastoral. Plans de gestion pastorale. Suivi de l'état de fermeture du milieu. Evaluation de l'impact des mesures mises en œuvre sur les populations de Gentiane jaune et d'Azurés de la croisette. Rédaction d'une fiche technique « Retour d'Expériences ».					
Indicateurs de résultats	Nombre de plans de gestion pastorale réalisés. Surface réouverte. Surface mise en défens. Nombre de hampes florales de gentiane comptabilisées. Nombre d'œufs comptabilisés sur ces hampes. Nombre moyen d'œufs par gentiane.					
Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		X	X	X	X	
Budget prévisionnel	Dépenses			Recettes		
	Réalisation d'un diagnostic agropastoral			Saint-Flour Communauté (20%)		
	Mise en œuvre d'un plan de gestion écopastoral			Conseil Départemental du Cantal (20%)		
				Région – FEADER (60%)		
				3 972 €		
			3 972 €			
			11 916 €			

Assistance à la réception en préfecture

03/02/2026 09:56:660-203111-DELIB2026-013-DE

Date de télétransmission : 03/02/2026

Date de réception en préfecture : 03/02/2026

IP2		Poursuivre la restauration et la reconnexion de la tourbière située à l'Est des Ygrands				Non priorisé	
Objectif(s) à long terme		Maintenir une diversité d'habitats naturels en bon état de conservation		Maitre d'ouvrage :		PNR Aubrac	
Objectif(s) opérationnel(s)		Maintenir en bon état les zones humides et tourbières		Opérateurs potentiels, partenaires :		CDC, ONF, Saint-Flour Communauté	
Localisation		Tourbière située à l'Est des Ygrands et propriété de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)					
Contexte de l'opération		Lors de la mise en œuvre du contrat ENS 2020-2024, des travaux de réouverture de la tourbière par abattage sélectif de boisements (réouverture de corridors et coupes en dents de scie) ont été réalisés durant l'automne 2024 par la Caisse des Dépôts et Consignation. En effet, ce secteur n'accueillait pas régulièrement de pontes d'Azuré des mouillères. Le nombre de hampes florales était relativement faible et l'habitat ne semblait pas favorable au papillon avec une hauteur de végétation > 50 centimètres. Afin de dynamiser la population de Gentiane pneumonanthe, il avait été évoqué la possibilité de restaurer quelques zones en réalisant une fauche avec export des produits, en éliminant des jeunes ligneux afin de freiner l'évolution de la végétation et en créant des micro-zones de sol nu par étrépage de la callune pour favoriser l'apparition de plantules. L'action consiste à mesurer l'efficacité des travaux de réouverture et de reconnexion des milieux par abattages sélectifs de boisements conduits sur la tourbière située à l'Est des Ygrands. Il conviendra ensuite d'évaluer la nécessité ou non d'engager des travaux expérimentaux d'étrépage de la callune et de replantation de gentianes pneumonanthes si aucune dynamique naturelle de repousse ne venait à être observée. Toutefois, l'étrépage contribuant à relarguer du carbone dans l'atmosphère, cette action pourra être abandonnée si les enjeux de restauration ne s'avéraient pas assez forts. A contrario, si une ouverture pérenne du milieu est envisagée, une gestion pastorale de ce lieu devra être engagée car actuellement il n'existe aucune pression de pâturage. Il conviendra alors de se rapprocher des agriculteurs pâturant sur l'Estive des Vergnes à proximité pour évaluer cette possibilité. Fiche technique de retour d'expériences. Mise en place d'un contrat Natura 2000.					
Livrables attendus							
Indicateurs de résultats		Surface de gentianes pneumonanthes. Abondance de hampes et de fleurs. Nombre d'œufs. Nombre moyen d'œufs/hampe. Surface de callune étrépee. Nombre de jeunes plantules observées sur la zone étrépee. Surface de ligneux éliminée. Surface fauchée. Nombre de plants réintroduits.					
Calendrier de réalisation		2026	2027	2028	2029	2030	2031
		X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel		Dépenses			Recettes		
		Inclus dans le temps d'animation du site Natura 2000 Aubrac			Financements via l'animation du site Natura 2000 Aubrac (Région AuRA – FEDER)		

<

Accuse de réception en préfecture
015-2006660-20260126-E-B2026-013-DE
Date de rémission : 03/02/2026
Date de cession préfectorale : 02/02/2026

IP3	Renaturer le Remontalou	Priorité 1
-----	-------------------------	------------

Objectif(s) à long terme	Maintenir une diversité d'habitats naturels en bon état de conservation	Maitre d'ouvrage :	EPAGE Truyère/Saint-Flour Communauté
Objectif(s) opérationnel(s)	Restaurer les milieux aquatiques	Opérateurs potentiels, partenaires :	Commune de Deux-Verges, PNR Aubrac, Fédé de pêche, DDT15...

Localisation	Ensemble des linéaires dégradés du cours d'eau du Remontalou, prioritairement les secteurs des Sagnes et des Coursières
Contexte de l'opération	En 2015, un diagnostic morphologique des cours d'eau avait été réalisé par la Fédération de pêche du Cantal sur les deux cours d'eau traversant l'ENS, à savoir le Remontalou et le ruisseau des Vergnes. Ainsi, 60% du linéaire du Remontalou étaient considérés en très mauvais état et 25% en mauvais état. Depuis, le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval de Grandval (BATRIG) a été approuvé et mis en œuvre sur la période 2023-2028. Il permet notamment l'intervention financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour des travaux de restauration des milieux aquatiques. Deux secteurs sont prioritaires sur l'ENS pour engager une renaturation. Ils présentent quasiment les mêmes dégradations : un cours d'eau déplacé et rectifié (cours d'eau qui se retrouve « perché » par rapport à son lit d'origine), qui traverse également un chemin de randonnée. Cette situation entraîne des érosions de berges importantes, un colmatage du lit du cours d'eau et une déconnexion des zones humides associées. L'action consiste à engager des travaux de renaturation du Remontalou, prioritairement sur les secteurs de la Sagne et des Coursières. Un projet de renaturation a déjà été proposé et chiffré par le PNR Aubrac sur le secteur de la Sagne mais n'a pour le moment pas pu aboutir en raison d'un blocage administratif (instruction DDT) liée à l'évacuation du trop-plein du captage AEP. Ce problème devra être solutionné afin de permettre la réalisation des travaux. Il fera donc l'objet d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, ciblée sur l'année 2026. Une fois ces travaux réalisés, la concertation sur le secteur des Coursières devra être réengagée afin de tenter de convaincre l'agriculteur réfractaire aux travaux par l'exemple. Réalisation des travaux (photos avant/après), cartographie du nouveau tracé et des aménagements, compte-rendu de réception de chantier. Résultats des suivis piscicoles et thermique (avant et après travaux) réalisés par la Fédération de pêche du Cantal. Linéaire de cours d'eau renaturé. Nombre de points d'abreuvement installés. Linéaire de ripisylve replanté. Nombre de mètres linéaires de berges mis en défens (clôture).
Description de l'opération	
Livrables attendus	
Indicateurs de résultats	

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	X

Dépenses		Recettes	
Renaturation du secteur de la Sagne	16 555,20 €	Saint-Flour Communauté/EPAGE Truyère (20%)	6 311,04 €
Renaturation du secteur des Coursières	15 000,00 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne (80%)	25 244,16 €

IP4	Mettre en place des pratiques agropastorales adaptées aux enjeux du site		Priorité 2			
Objectif(s) à long terme	Maintenir une diversité d'habitats naturels en bon état de conservation	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté/EPAGE			
Objectif(s) opérationnel(s)	Adapter les pressions agricoles en fonction des milieux et des espèces	Opérateurs potentiels, partenaires :	Truyère/PNR Aubrac PNR Aubrac, CEN, LPO, Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture...			
Localisation	Milieux agricoles de l'ENS du Puy de la Tuile					
Contexte de l'opération	L'activité agricole (système allaitant Aubrac en majorité) est encore bien présente sur l'ENS avec 10 exploitations agricoles qui exploitent 218 hectares de Surfaces Agricoles Utiles. 64% sont des surfaces uniquement à vocation pastorale. Les cultures sont minoritaires avec seulement 1% de céréales. Le chargement est relativement faible sauf pour quelques chargements instantanés qui s'expliquent par le regroupement d'animaux avant le départ en estive (67% des exploitations pratiquent la transhumance d'animaux en estive). Les pratiques sont extensives mais la conciliation de certaines pratiques avec les enjeux environnementaux de l'ENS reste à développer.					
Description de l'opération	Cette conciliation est à poursuivre en mettant l'accent sur plusieurs secteurs à enjeux de l'ENS : l'estive des Vergnes qui accueille l'une des plus importantes populations d'Azuré de la croissette (Cf. fiche action IP1); la clairière des Coursières afin d'envisager la mise en défens des zones à Thym serpolet ; les zones à Sénéçon à feuille d'Adonis afin de maintenir les plantes hôtes du Cuvré mauvin ; les zones humides de bords de cours d'eau à population de Succises des prés, de façon à mettre en défens les zones de pont de Damier de la Succise. Sur ces zones, des actions pourraient être mises en place sur la base du volontariat. Cependant, le déploiement de dispositifs financiers (type MAEC ou PSE) pourrait être plus incitatif et faciliter leurs mises en œuvre. À ce titre, 2 exploitations agricoles de l'ENS ont déjà pu bénéficier de MAEC lors de la campagne de contractualisation 2024. Il conviendra donc d'assurer un suivi plus précis des parcelles engagées dans ce dispositif. A noter que le Conseil Départemental du Cantal pourrait également apporter une contribution financière s'il y avait un engagement très fort sur un de ces secteurs, de type ORE.					
Livrables attendus	Diagnostic des parcelles. Plans de gestion.					
Indicateurs de résultats	Surface déclarée à la PAC. Nombre d'exploitation et surface engagée dans des MAEC ou dans un PSE. Pourcentage de l'ENS couvert par un dispositif agro-environnemental. Montant moyen des aides perçus par les agriculteurs sur 5 ans.					
Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	Dépenses		Recettes			
	Non chiffrable		Financiers potentiels : Etat, Europe (FEADER), Agence de l'Eau Adour-Garonne...			

IP5	Assurer une gestion forestière favorable aux milieux aquatiques	Priorité 1
-----	---	------------

Objectif(s) à long terme	Maintenir une diversité d'habitats naturels en bon état de conservation	Maitre d'ouvrage :	ASAF du Puy de la Tuile
Objectif(s) opérationnel(s)	Limiter les apports de sable dans les milieux aquatiques sensibles	Opérateurs potentiels, partenaires :	ONF, PNR Aubrac, Saint-Flour Communauté, Communes forestières

Localisation	Secteurs de l'ASAF du Puy de la Tuile
Contexte de l'opération	En fin d'année 2024, des travaux de réfection de certaines pistes forestières de l'ASAF du Puy de la Tuile ont été engagés pour limiter les ruissellements, l'érosion et donc les apports de fines dans les cours d'eau et zones humides situés à proximité. L'une de ces pistes forestières est particulièrement problématique car elle se situe juste en amont de la Réserve Biologique Dirigée. Aussi, tout dysfonctionnement de cette piste a pour incidence d'altérer le fonctionnement de la tourbière. Pour pallier à cela, des renvois d'eau tassés ont été créés ainsi que des zones de décantation. Le piège à sable a été curé et l'aménagement d'un fossé caladé a également été nécessaire de façon à réduire la vitesse d'écoulement et limiter ainsi son érosion.
Description de l'opération	L'action prévoit d'assurer le bon fonctionnement des aménagements qui ont été créés ou réhabilités en 2024. L'ASAF devra ainsi prévoir, a minima une fois par an, le curage du piège à sable et des fossés de décantation pour garantir leur bon fonctionnement dans la durée. La fréquence de curage pourra être accrue si l'entretien annuel ne s'avérerait pas suffisant. Il conviendra également d'assurer le suivi du niveau d'engorgement de la buse située en amont du piège à sable car elle semble sous-dimensionnée. Ainsi, l'ONF assurera un suivi régulier du site afin d'avertir l'ASAF de tout dysfonctionnement éventuel et d'engager une intervention rapide. De même, les coupes qui seront réalisées par des prestataires sur le périmètre de l'ASAF devront faire l'objet d'une attention particulière de l'ONF afin d'annihiler tout désordre sur les pistes, les milieux, le piège à sable ou le sentier pédagogique. Pour cela, il conviendra de réaliser systématiquement un état des lieux préalable aux travaux ainsi qu'un état des lieux post chantier (démarche Modes'op). L'état des voiries et des abords du chantier seront ainsi comparés à celui d'avant coupe.
Livrables attendus	Factures annuelles de curage. Planning prévisionnel des coupes et travaux de façon à en informer les différents usagers (notamment office de tourisme). Compte-rendu de visite de l'ONF et états des lieux amont/aval des travaux de coupe forestière engagés sur le périmètre de l'ASAF.
Indicateurs de résultats	Fréquence de curage du piège à sable. Fréquence d'intervention pour curer le fossé caladé. Nombre de modes opératoires mis en place.

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	X

Dépenses		Recettes
Entretien courant piège à sable et fossés	6 000 €	ASAF (100% si entretien courant sinon 50%)
Nouveaux investissements (hors entretien courant)	8 000 €	Conseil Départemental du Cantal (50%)
		10 000 €
		4 000 €

IP6	Restaurer et entretenir la station à Lycopodes de la Réserve Biologique Dirigée		Priorité 1
-----	---	--	------------

Objectif(s) à long terme	Maintenir une diversité d'habitats naturels en bon état de conservation	Maitre d'ouvrage :	ONF
Objectif(s) opérationnel(s)	Maintenir les landes sèches à Lycopodes	Opérateurs potentiels, partenaires :	PNR Aubrac, Saint-Flour Communauté, commune de Deux-Verges

Localisation	Réserve Biologique Dirigée du Puy de la Tuile (24,10 ha)		
Contexte de l'opération	Le massif du Puy de la Tuile a la particularité d'accueillir des landes relictuelles sur granite et des tourbières hautes actives. Les landes et tourbières des Moutouses, situées au sud-ouest de l'ENS, en sont un bel exemple. Sur cette zone, une réserve biologique forestière dirigée a été créée en 2004, pour préserver ces milieux ainsi que les Lycopodes, plantes rares ayant été identifiées sur cette zone. 3 espèces de Lycopodes y ont trouvé refuge (Lycopode petit cyprès, Lycopode d'Øllgaard et Lycopode en masse). Depuis plusieurs décennies, les suivis réalisés par l'ONF montrent que les populations de Lycopodes sont en forte régression. Pour pallier à ce phénomène une opération de sauvetage par arrachage manuel de callune (<i>Calluna vulgaris</i>) est nécessaire pour reproduire les effets positifs du pâturage sur ces plantes. Cette opération est mise en œuvre depuis 2018 et doit se poursuivre tant qu'une gestion conservatoire pérenne de type remise en pâturage n'aura pas pris le relais. Le plan de gestion de la RBD du Puy de la Tuile est en cours de validation. Pour l'entretien de la lande il prévoit des interventions mécaniques (gyrobroyage sur une périodicité de 6 à 8 ans) mais également des interventions manuelles, en alternative ou complémentes pour une intervention plus ciblée. En complément l'ONF prévoit, en début et fin de période d'application du plan de gestion, de réaliser un inventaire des Lycopodes (via le protocole : « suivi d'espèces patrimoniales » du réseau « Habitats/Flore » de l'ONF) et une cartographie détaillée des habitats naturels (utilisant la typologie du dossier de création de la RBD). À noter que cette action est programmée tous les ans jusqu'à la fin du schéma directeur de la RBD. Synthèse et analyse des résultats sous forme d'un rapport synthétique. Présentation des résultats annuellement lors du comité de suivi de l'ENS.		
Livrables attendus			
Indicateurs de résultats	Surface de callune gyrobroyée. Surface d'épicéas exploités. Surface d'étrépage réalisée manuellement.		

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel	Dépenses		Recettes	
	Gyrobroyage de la lande	7 000€/an durant 3 à 5 années soit 35 000 €	Office National des Forêts (100 %)	35 000 €
	Entretien manuel et suivi des Lycopodes			

Cl1	Engager la requalification du sentier de l'apprenti botaniste et veiller à son entretien	Priorité 1
-----	--	------------

Objectif(s) à long terme	Maintenir l'attractivité pédagogique du site	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté
Objectif(s) opérationnel(s)	Améliorer l'accueil et l'interprétation du site	Opérateurs potentiels, partenaires :	PNR Aubrac, CD15, Bureaux d'études spécialisés

Localisation	Sentier d'interprétation classé PDIPR		
Contexte de l'opération	En 2021-2022, une étude avant-projet de requalification du sentier de l'apprenti botaniste avait été confiée au cabinet conseil « Tourisme et Patrimoine ». Cette étude a notamment conclu à la nécessité de démanteler les bornes pédagogiques actuelles et de laisser place à un nouveau dispositif de médiation. En effet, la thématique du sentier ciblait auparavant les Lycopodes mais créait de la frustration pour les visiteurs qui n'avaient pas la chance de pouvoir les observer <i>in situ</i> . Ainsi la thématique plus générique de la biodiversité est envisagée pour le nouveau dispositif de médiation qui pourrait être constitué d'un parcours-jeu, composé d'une dizaine de bornes pédagogiques et d'un livret « jeu de piste » permettant de découvrir un mot mystère.		
Description de l'opération	L'action prévoit la création d'une charte graphique, d'une mascotte et d'un livret jeu, la conception des totems d'accueil, la mise en page des textes et les créations graphiques pour les 10 mobiliers pédagogiques, des allers-retours de correction avec le prestataire, la fabrication et la pose des mobiliers (en concertation avec le PNR Aubrac et le CD15). Chaque visuel fera l'objet d'un BAT pour validation avant lancement de son impression. Après réception des travaux, une inauguration officielle du sentier devra être programmée afin de lui donner un coup de projecteur. Un questionnaire de satisfaction (papier et/ou numérique) pourrait également être mis à disposition des visiteurs pour recueillir leurs avis sur ces nouveaux aménagements et plus généralement sur l'état général du site. Enfin, la possibilité de rendre actif le visiteur via le renseignement de ses observations naturalistes sur l'ENS dans une application mobile (Atlas Cantal, Geonature, Rand'Aubrac...) pourra être étudiée (Cf. Fiche Action CS6) et impliquera la vérification de ces données.		
Livrables attendus	Factures des aménagements. Photos des aménagements et de l'inauguration du site. Version dématérialisée des supports pédagogiques et livret.		
Indicateurs de résultats	Nombre de bornes pédagogiques installées. Nombre de panneaux d'accueil installés. Existence d'un livret jeu. Nombre de questionnaires de satisfaction renseignés par les visiteurs.		

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X				

Budget prévisionnel	Dépenses			Recettes		
	Travaux d'aménagement du sentier pédagogique (conception graphique, fabrication et pose)			Saint-Flour Communauté (30 %)		
				47 000 € T.T.C.		
				Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %)		
				Conseil Départemental du Cantal (50 %)		
				14 100 €		
				14 100 €		
				18 800 €		

CI2	Installer un éco-compteur et exploiter les données de fréquentation recueillies	Priorité 1
-----	---	------------

Objectif(s) à long terme	Maintenir l'attractivité pédagogique du site	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté
Objectif(s) opérationnel(s)	Étudier et suivre la fréquentation du site	Opérateurs potentiels, partenaires :	PNR Aubrac, CD15, prestataires

Localisation	Sentier d'interprétation classé PDIPR		
Contexte de l'opération	L'ENS du Puy de la Tuile, et plus généralement le Massif du Puy de la Tuile, bénéficie d'un certain attrait touristique. De nombreux sentiers le traversent accueillant des randonneurs, des vététistes, des traileurs... mais aussi des amateurs de cueillette de champignons, des chasseurs... Cependant il n'existe pas de données précises sur la fréquentation de cet espace. Aussi, une connaissance plus fine de la fréquentation de l'ENS du Puy de la Tuile pourrait permettre d'adapter ou d'orienter la gestion future de ce site.		
Description de l'opération	L'action prévoit la pose d'un éco-compteur (mobilier permettant de détecter les passages et de les comptabiliser) afin de mesurer la fréquentation du site. Il devra être positionné à un endroit stratégique, où la fréquentation est la plus marquée (la piste menant à la table d'orientation pourrait éventuellement être ciblée car certains randonneurs l'utilisent en simple aller-retour). La localisation précise de l'éco-compteur devra être concertée entre le PNR Aubrac (Joris PESCHE), le Conseil Départemental (Bruce BONNEVIE-TIBESAR) et Saint-Flour Communauté (Florent MARIOU). Ce système pourra ainsi fournir des informations précises sur la fréquentation du site selon les saisons, les plages horaires les plus visitées, la direction dans laquelle les visiteurs pratiquent l'itinéraire ou encore le type de visiteur (piéton, cycliste) ... L'entretien de ce système sera également à prévoir avec a minima un abonnement annuel pour la télétransmission des données et leur analyse, la provision de batteries de remplacement...		
Livrables attendus	Rapport de fréquentation annuelle du site à transmettre aux partenaires (PNR Aubrac, CD15, Offices de tourisme, communes...)		
Indicateurs de résultats	Nombre d'éco-compteur installé. Nombre de visiteurs annuellement, type de visiteurs, périodes et plages horaires les plus fréquentées...		

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	Dépenses			Recettes		
Acquisition d'un éco-compteur			5 000 €			3 820 €
Abonnement annuel (400 €/an)			2 400 €			
Provision renouvellement batterie (tous les 3 ans)			240 €			
				Saint-Flour Communauté (50%)	Conseil Départemental du Cantal (50%)	3 820 €

Objectif(s) à long terme	Maintenir l'attractivité pédagogique du site	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté, PNR Aubrac
Objectif(s) opérationnel(s)	Informier et sensibiliser la population	Opérateurs potentiels, partenaires :	Associations naturalistes, communes...

Localisation	Ensemble de l'ENS du Puy de la Tuile		
Contexte de l'opération	Malgré l'isolement géographique de l'ENS du Puy de la Tuile, ce site est équipé depuis 15 ans d'un sentier pédagogique qui a contribué à sa reconnaissance. L'offre pédagogique doit entièrement être revue en 2026 (cf. fiche action CC1) et le grand public devra donc s'approprier ces nouveaux aménagements. Afin d'accroître cette appropriation, ce site peut donc servir de support de découverte de la biodiversité et de son patrimoine dans le cadre de sorties encadrées par des professionnels.		
Description de l'opération	L'action consiste à organiser des sorties découverte dont les thèmes et les formats pourront varier (soirées à thèmes, conférences, animations nature, ateliers dessin, initiation sport santé...) et se mêler à des approches culturelles, en lien avec la programmation culturelle de Saint-Flour Communauté. Le programme d'animations devra être élaboré en étroite synergie avec l'ensemble des partenaires pouvant proposer ce type d'offre pédagogique. Il devra également être communiqué à l'office de tourisme durant le mois d'avril pour figurer dans le guide des animations estivales. Afin de donner plus de visibilité à ces sorties, il pourrait s'avérer pertinent de se greffer à un événement local (Grand Parours...) ou national (fête de la nature, fête de la forêt, fête des mares, nuit européenne de la chauve-souris, nuit de la chouette, nuit des étoiles, journées du patrimoine, chantiers d'automne CEN...). L'objectif est de cibler a minima deux animations par an, en privilégiant la période estivale ainsi que les mois de septembre et octobre qui accueillent encore de nombreux curistes. Concernant la promotion de ces différentes animations et événements, il semble important de s'appuyer sur les partenaires locaux et les professionnels du tourisme, toujours dans l'objectif de toucher un plus large public.		
Livrables attendus	Supports de communication annonçant les animations et articles de presse.		
Indicateurs de résultats	Nombre d'animations réalisées. Nombre de participants à ces animations. Nombre d'enquêtes de satisfaction remplies après chaque animation.		

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	

Budget prévisionnel	Dépenses		Recettes	
	2 animations par an pendant 5 ans		Saint-Flour Communauté (50%) Conseil Départemental du Cantal (50%)	
	5 000 €		2 500 € 2 500 €	

Objectif(s) à long terme	Maintenir l'attractivité pédagogique du site	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté/PNR Aubrac/CD15
Objectif(s) opérationnel(s)	Informier et sensibiliser la population	Opérateurs potentiels, partenaires :	Ecoles élémentaires, ALSH, prestataires...

Localisation	Ensemble de l'ENS du Puy de la Tuile		
Contexte de l'opération	La sensibilisation du jeune public est un enjeu important puisqu'il permet de sensibiliser les citoyens de demain à la préservation de la biodiversité. Afin de toucher plus particulièrement cette cible, les enfants pourront être mobilisés : - Durant les temps scolaires (via des interventions en classe et/ou sur le terrain) : les établissements scolaires les plus proches de l'ENS du Puy de la Tuile étant les écoles de Chaudes-Aigues, Fournels (en Lozère) et Saint-Urcize. - Durant le temps périscolaire ou pendant les vacances scolaires, via les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui ciblent les enfants âgés de 3 à 12 ans. 5 ALSH sont recensés sur l'Est-Cantal (Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour, Ussel et Ruynes) et pourraient ainsi être mobilisés. Cette démarche permettrait de toucher, à l'issue du contrat ENS, un bon nombre d'enfants issus du territoire.		
Description de l'opération	L'action consiste à solliciter les écoles primaires du territoire afin de construire un projet pédagogique durant l'année scolaire. Ainsi, plusieurs classes pourraient être ciblées chaque année (objectif : 1 à 2 classes par an) et bénéficier d'interventions en classe et/ou de visite sur le terrain. Il conviendra de mobiliser M. Jean-Marc MESSAGER, inspecteur de l'éducation nationale sur ce volet. Des complémentarités/synergies pourraient être trouvées avec le dispositif « école du Parc » déployé par le PNR Aubrac, le dispositif Saint-Flour C'EAU déployé par Saint-Flour Communauté ou encore la mallette pédagogique de l'ENS, ainsi qu'avec les programmes déployés par le Conseil départemental (comme Cantal'ENS scolaires). De plus, les centres de loisirs pourront être sollicités pour organiser une découverte du site et arpenter le nouveau « sentier de l'apprenti naturaliste ».		
Livrables attendus			
Indicateurs de résultats	Nombre de classes élémentaires sensibilisées et nombre d'élèves. Nombre d'ALSH accompagnés sur le site et nombre d'enfants sensibilisés. Nombre de collèges ayant participé à l'AAP départemental et nombre de collégiens travaillant sur l'ENS du Puy de la Tuile.		

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel	Dépenses	Recettes
Dépenses inclus dans la fiche action MS1		
Recettes inclus dans la fiche action MS1		

Objectif(s) à long terme	Maintenir l'attractivité pédagogique du site	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté
Objectif(s) opérationnel(s)	Assurer la communication et la promotion du site	Opérateurs potentiels, partenaires :	OTi, hébergeurs, PNR Aubrac...

Localisation	Ensemble de l'ENS du Puy de la Tuile		
Contexte de l'opération	Le sentier d'interprétation de l'ENS du Puy de la Tuile doit entièrement être réaménagé durant l'année 2026. Afin de valoriser et de faire connaître ces nouveaux aménagements aux professionnels du tourisme et qu'ils en deviennent des ambassadeurs actifs, il convient de leur faire découvrir le sentier et les différents ilots pédagogiques qui auront été installés.		
Description de l'opération	Cette action a pour but d'organiser un Educ'Tour à destination des professionnels du tourisme, des agents des Offices de Tourisme, des Maisons France Services, ... afin qu'ils soient en mesure de valoriser les nouveaux aménagements du site. Les hébergeurs pourraient également être conviés pour qu'ils puissent inciter ensuite leurs séjournant à venir découvrir l'ENS. Pour cela il conviendra de mobiliser les agents des 7 offices du tourisme du Sud-Est Cantal (Saint-Flour, Neuvéglise, Pierrefort, Chaudes-Aigues, Saint-Urcize, Ruynes-en-Margeride) mais aussi de s'appuyer sur les offices de tourisme de Lozère et d'Aveyron qui sont frontaliers du site.		
Livrables attendus	Photos permettant d'apprécier la réalisation de l'Educ'Tour.		
Indicateurs de résultats	Nombre d'Educ'Tour organisé et nombre de participants. Nombre d'agents des offices de tourisme ayant participé. Nombre de professionnels du tourisme (hors office de tourisme) ayant participé.		

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		X	X			
Budget prévisionnel	Dépenses					
	Frais de communication et de restauration	500 €				
		Recettes				
		Saint-Flour Communauté (50%)				250 €
		Conseil Départemental du Cantal (50%)				250 €

Objectif(s) à long terme	Maintenir l'attractivité pédagogique du site	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté
Objectif(s) opérationnel(s)	Assurer la communication et la promotion du site	Opérateurs potentiels, partenaires :	PNR Aubrac, CD15, ONF

Localisation	Ensemble de l'ENS du Puy de la Tuile		
Contexte de l'opération	Bien que le Puy de la Tuile semble bien identifié du grand public et notamment des randonneurs (existence d'un sentier PDIPR), les enjeux de biodiversité sont sans doute ignorés de la plupart des visiteurs. Aussi, afin de permettre une meilleure appropriation locale de ces enjeux, il est envisagé d'éditer un document de présentation de cet ENS permettant d'identifier les espèces et milieux remarquables qu'il abrite. En effet, il n'existe pas de documents présentant le réseau des ENS dans le département du Cantal.		
Description de l'opération	L'action vise à concevoir un document de présentation de l'ENS du Puy de la Tuile mettant en lumière les enjeux du site et présentant quelques espèces et milieux naturels emblématiques. Les nouveaux aménagements pédagogiques pourront également y être mis en valeur. Un format papier facilitant sa lecture et son transport pourra être privilégié (type A5 ou A4 plié en 2). Le document devra également être accessible en version numérique. Si un livret plus conséquent est envisagé, comme ceux mis en place par le Conseil Départemental de Lozère, il faudra veiller à privilégier un aspect qualitatif. À noter que le PNR Aubrac mène actuellement une réflexion pour concevoir des affiches de présentation des espèces emblématiques des sites Natura 2000 dont il assure la gestion. Ainsi une mutualisation pourrait être envisagée avec le PNR Aubrac pour créer une affiche sur les espèces emblématiques du site Natura 2000 Aubrac et de l'ENS du Puy de la Tuile, en privilégiant des dessins naturalistes type aquarelle (exemple : affiche « Biodiversité de l'Est Cantal » réalisée avec les aquarelles d'Isabelle NAUDIN). Ces affiches pourraient ensuite facilement être déclinées en cartes postales.		
Livrables attendus	Format papier et numérique du/des document(s). La rédaction du contenu pourrait être assurée par Saint-Flour Communauté et la mise en page graphique soit par le service communication de Saint-Flour Communauté soit par un prestataire de services.		
Indicateurs de résultats	Nombre de documents de communication créés. Nombre d'exemplaires imprimés.		

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		X				

Budget prévisionnel	Dépenses		Recettes	
	Conception graphique du document		Saint-Flour Communauté (50%)	
	Impression du document		Conseil Départemental du Cantal (50%)	
	2 500 €		1 825 €	
	1 150 €		1 825 €	

E11	Évaluer la mise en œuvre du programme d'actions de l'ENS et élaborer un nouveau programme d'actions concerté	Priorité 1
-----	--	------------

Objectif(s) à long terme	Assurer la pérennité des actions sur l'ENS sur le long terme	Maitre d'ouvrage :	Saint-Flour Communauté
Objectif(s) opérationnel(s)	Reconduire un programme d'actions cohérent avec les enjeux du site	Opérateurs potentiels, partenaires :	PNR Aubrac, ONF, CD15, CEN Auvergne, commune...

Localisation	Ensemble de l'ENS du Puy de la Tuile Depuis son intégration au réseau départemental des ENS en 2008, le site a bénéficié d'une animation quasi continue, puisque 3 programmes d'actions se sont déjà succédés : • Le premier de 2008 à 2012 : contrat ENS signé entre la commune de Deux-Verges et le Conseil Départemental ; • Le deuxième de 2014 à 2018 : contrat ENS signé entre le Conseil Départemental du Cantal et la Communauté de communes Caldauguès-Aubrac jusqu'en 2016 puis Saint-Flour Communauté à la suite des fusions des EPCI au 1^{er} janvier 2017 ; • Le troisième de 2020 à 2024 : contrat ENS signé entre Saint-Flour Communauté et le Conseil Départemental ; Un quatrième programme d'actions devrait être conduit sur la période 2026 à 2030.
Description de l'opération	Afin d'apporter une plus-value en termes de compétences techniques et de préserver un regard neutre et objectif sur la démarche d'évaluation finale de la mise en œuvre du contrat ENS 2026-2030, cette mission sera confiée à un(e) stagiaire de niveau BAC+3 à BAC+5. La méthodologie employée devra s'appuyer sur celle mise en place par Annaëlle BONFÉ lors de l'évaluation du précédent contrat ENS, réalisée en 2025. Les éléments traités pourront être les suivants : taux de réalisation des actions, bilan et analyse des indicateurs, bilan financier, concertation mise en place et analyse qualitative, satisfaction des partenaires (réalisation d'entretiens semi-directifs), ... La durée du stage sera de 4 mois minimum. Elle pourra être étendue à 6 mois (mars à août 2031) si le profil du candidat permet d'aboutir à l'élaboration d'un nouveau programme d'actions chiffré, concerté avec l'ensemble des partenaires.
Livrables attendus	Convention de stage. Rapport d'évaluation finale. Compte-rendu des réunions de concertation. Programme d'actions 2032-2037. Présentation du rendu lors d'un comité de suivi spécifiquement dédié à cette action.
Indicateurs de résultats	Nombre d'entretiens semi-directifs réalisés. Nombre de réunions de concertation organisées. Nombre de participants à ces réunions. Existence d'un nouveau programme d'actions.

Calendrier de réalisation	2026	2027	2028	2029	2030	2031
						X

Dépenses		Recettes	
Budget prévisionnel	Gratification de stage et remboursement des frais professionnels	5 000 €	Saint-Flour Communauté (50%) Conseil Départemental du Cantal (50%)
			2 500 € 2 500 €

CONTRAT ENS PUY DE LA TUILE 2026-2031



ENTRE

Le **Département du Cantal**, sis 28 avenue Gambetta 15 015 Aurillac cedex, représenté par Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal, autorisé par délibération en date du 27 février 2026,

Ci-après dénommé le Département,

D'UNE PART,

ET

Saint-Flour Communauté, porteur de projet, sis 1 rue des Crozes, Village Entreprise, ZA du Rozier Coren, 15100 SAINT-FLOUR, représentée par Madame Céline CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté, autorisée par délibération en date du 26 janvier 2026,

Ci-après dénommé le porteur de projet,

D'AUTRE PART,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Général en date du 11 janvier 2008, approuvant la labellisation en Espace Naturel Sensible du Puy de la Tuile,

VU la délibération n°24CD06-32 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 approuvant la Stratégie Départementale Biodiversité pour la période 2025-2034,

VU la délibération n°25CP01-29 du Conseil départemental du 31 janvier 2025 approuvant le nouveau dispositif financier en faveur de la biodiversité à compter du 1er janvier 2025,

VU la délibération n°..... de Saint-Flour Communauté en date du 26 janvier 2026 et la délibération n°..... de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 27 février 2026, approuvant le schéma directeur de gestion du site, le programme d'actions défini et les plans de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2026-2031,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Afin de définir la préservation et la gestion de l'ENS du Puy de la Tuile, un schéma directeur de gestion a été élaboré par le porteur de projet du site. Ce schéma comprend notamment un programme d'actions définissant les modalités de préservation et de gestion du site pour la période 2026-2031.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT ENS

Le contrat ENS a pour objet de définir le **rôle et l'engagement respectif de chacune des parties** en vue de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du programme d'actions du schéma directeur, synthétisé en annexe 1 du présent contrat.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260126-DELIB2026-013-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet porte la mise en œuvre du schéma directeur de gestion de l'ENS du Puy de la Tuile et les actions qui lui sont associées.

En conséquence, il s'engage à :

- assurer la coordination de la mise en œuvre du programme d'actions du schéma directeur et pour cela, à développer une mission d'animation et de pilotage, en interne ou par l'intervention d'un prestataire (assistance à maîtrise d'ouvrage).
- organiser la concertation avec les partenaires (organisation d'un comité de suivi annuel a minima, de réunions techniques...) et échanger régulièrement avec les services du Conseil départemental.
- réaliser les actions pour lesquelles il a été identifié comme maître d'ouvrage, telles que précisé dans le programme d'actions du schéma directeur.
- prendre toutes les dispositions auprès des propriétaires concernés par la mise en œuvre du programme de gestion et de valorisation du site, et notamment par l'accès du public. Il contracte les assurances relatives aux dommages qui seraient causés aux visiteurs du site et aux autres tiers.
- respecter la charte signalétique propre aux ENS pour les panneaux de départ des itinéraires de randonnées et panneaux d'accueil sur site.
- demander l'inscription au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du- des sentier-s de découverte du site ENS.
- participer aux actions développées dans le cadre de l'animation du réseau ENS.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le **Département** veille à la mise en place et à la cohérence du réseau départemental de sites labellisés ENS. Il est responsable de l'attribution du label et assure le pilotage et la mise en œuvre de la Stratégie départementale en faveur de la Biodiversité.

En conséquence, le Département s'engage à :

- apporter un appui technique au porteur de projet pour la mise en œuvre du programme d'actions mentionné à l'article 1,
- soutenir financièrement la réalisation des actions prévues, conformément aux modalités de son dispositif financier.
Cet accompagnement reste subordonné à l'ouverture des moyens financiers suffisants correspondant à l'annualité de son budget.
Il sera arrêté après validation du schéma directeur du site et du Contrat ENS, avec l'attribution des subventions des actions programmées sur les trois premières années du contrat.
Après l'adoption obligatoire d'un avenant avant la fin de la troisième année de validité du contrat, les subventions des actions programmées sur les trois dernières années seront attribuées avec redéploiement potentiel de l'enveloppe de subvention.
- délimiter, si nécessaire, un périmètre de préemption au sein du périmètre de l'ENS.
- assurer la valorisation du réseau départemental par le développement d'actions de sensibilisation ou de communication, et partager et valoriser la connaissance acquise sur les sites du réseau, en assurant la diffusion des données.
- encadrer la labellisation des sites pour garantir la qualité et la cohérence du réseau.
- développer l'animation du réseau d'acteurs et assurer la réalisation d'actions sous sa maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 4 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Ce contrat reposant sur une démarche partenariale, les signataires s'engagent à une **information réciproque et suivie** relative à la mise en œuvre du programme d'actions. Dans cet objectif, un **comité de suivi** sera constitué pour chaque site ENS et se réunira **au moins une fois par an**.

Le contrat fait l'objet d'une **évaluation annuelle** après présentation par le porteur de projet d'un bilan technique et financier, et d'une **évaluation globale** devant être engagée avant le terme des 6 années de validité du contrat, permettant de proposer de nouvelles modalités de gestion et de valorisation du site ainsi que les conditions de renouvellement du contrat ENS.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DES CLAUSES ET MODALITES D'APPLICATION

Les modifications des modalités d'exécution du présent contrat seront définies d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'un avenant. L'établissement d'un avenant au contrat ENS est **obligatoire avant la fin de la troisième année de validité du contrat** afin de permettre :

- un éventuel redéploiement d'enveloppe de subventions entre les différentes actions du programme au regard d'actualisation de coûts ou de non-réalisation d'actions,
- une adaptation du contenu d'une action, suppression d'une action ou inscription d'une nouvelle action,
- l'attribution des subventions correspondant aux actions programmées sur les trois dernières années du contrat.

ARTICLE 6 – DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION

Le présent contrat prend effet le jour de sa signature jusqu'à la date anniversaire de l'année n+6.

Il peut être résilié par le Département en cas de non-respect des engagements de l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation du contrat peut être liée :

- à la non-exécution d'actions ou à une modification substantielle des conditions de réalisation, sans accord écrit préalablement sollicité,
- au non-respect des objectifs de préservation, de gestion et de valorisation du site et de son intégrité.

La résiliation du contrat entraînera l'annulation des subventions attribuées.

Fait à Aurillac, en deux exemplaires, le

Le Président du Conseil départemental
du Cantal,

Bruno FAURE

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Céline CHARRIAUD

Contrat ENS 2026-2031 Puy de la Tuile
Annexe 1 - Synthèse du programme d'actions prévisionnel

	Mise en œuvre du 4ème contrat ENS 2026-2031							Maître d'ouvrage potentiel	Financiers potentiels					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant prévisionnel		Conseil Départemental	Saint-Flour Communauté	Autres maîtres d'ouvrages	Etat	Région AuRA - FEADER - FEDER	AE Adour-Garonne
OLT1 : Connaître les enjeux pour adapter la gestion du site														
CS1 : Actualiser la cartographie des habitats naturels et espèces remarquables		24 800,00 €	5 000,00 €				29 800,00 €	St-Flour Co	14 900,00 €	14 900,00 €				
CS2 : Assurer le suivi des espèces patrimoniales de papillons diurnes (Rhopalocères)	3 690,00 €	11 070,00 €	11 070,00 €	11 070,00 €	11 070,00 €	3 690,00 €	51 660,00 €	St-Flour Co/DNF	5 904,00 €	5 904,00 €	22 140,00 €	17 712,00 €		
CS3 : Acquies des connaissances sur des taxons/groupe d'espèces peu inventoriés		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			15 000,00 €	St-Flour Co	4 500,00 €	3 000,00 €				7 500,00 €
CS4 : Mettre en place des protocoles standardisés pour suivre l'évolution des zones humides		7 500,00 €	7 600,00 €				15 100,00 €	St-Flour Co/PNRA	4 530,00 €	3 020,00 €				7 550,00 €
CS5 : Identifier et caractériser les enjeux biodiversité en forêts privées dans un objectif de préservation				11 000,00 €	11 000,00 €		22 000,00 €	St-Flour Co	11 000,00 €	11 000,00 €				
CS6 : Améliorer la bancarisation des données naturalistes sur le Puy de la Tuile								CD15						
OLT2 : Maintenir une diversité d'habitats naturels en bon état de conservation	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage potentiel	Conseil Départemental	Saint-Flour Communauté	Autres maîtres d'ouvrages	Etat	Région AuRA - FEADER - FEDER	AE Adour-Garonne
IP1 : Restaurer et entretenir les landes de l'estive des Vergnes			9 360,00 €	10 500,00 €			19 860,00 €	St-Flour Co	3 972,00 €	3 972,00 €			11 916,00 €	
IP2 : Poursuivre la restauration et la reconnexion de la boursière située à l'est des Ygrands	inclus dans l'animation du site Natura 2000 Aubrac							PNR Aubrac	Financement via l'animation du site Natura 2000 Aubrac					
IP3 : Restaurer le Remontou	16 555,20 €			15 000,00 €			31 555,20 €	EPAGE Truyère/St-Flour Co		6 311,04 €				25 244,16 €
IP4 : Mettre en place des pratiques agroécologiques adaptées aux enjeux du site							non chiffrable	EPAGE Truyère/St-Flour Co/PNRA						
IP5 : Assurer une gestion forestière favorable aux milieux aquatiques	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	9 000,00 €	1 000,00 €	14 000,00 €	ASAF Puy de la Tuile	4 000,00 €		10 000,00 €			
IP6 : Restaurer et entretenir la station à Lycoptères de la Réserve Biologique Dintge		7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	35 000,00 €	ONF			35 000,00 €			
OLT3 : Maintenir l'attractivité pédagogique du site	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage potentiel	Conseil Départemental	Saint-Flour Communauté	Autres maîtres d'ouvrages	Etat	Région AuRA - FEADER - FEDER	AE Adour-Garonne
CH1 : Engager la requalification du sentier de l'apprenti botaniste et veiller à son entretien	47 000,00 €						47 000,00 €	St-Flour Co	18 800,00 €	14 100,00 €			14 100,00 €	
CH2 : Installer un éco-compteur et exploiter les données de fréquentation recueillies	5 400,00 €	400,00 €	520,00 €	400,00 €	400,00 €	520,00 €	7 640,00 €	St-Flour Co	3 820,00 €	3 820,00 €				
PA1 : Proposer un programme d'animations auprès du grand public	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		5 000,00 €	St-Flour Co/PNRA	2 500,00 €	2 500,00 €				
PA2 : Sensibiliser le jeune public	inclus dans la fiche action MS1							St-Flour Co						
PA3 : Organiser un EducTour à destination des professionnels du tourisme		500,00 €					500,00 €	St-Flour Co		500,00 €				
CC1 : Concevoir un document de communication présentant l'ENS		2 500,00 €	1 150,00 €				3 650,00 €	St-Flour Co	1 825,00 €	1 825,00 €				
OLT4 : Assurer la pérennité des actions sur l'ENS sur le long terme	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage potentiel	Conseil Départemental	Saint-Flour Communauté	Autres maîtres d'ouvrages	Etat	Région AuRA - FEADER - FEDER	AE Adour-Garonne
MS1 : Animer le contrat ENS et assurer sa transversalité avec les autres démarches territoriales	7 250,00	7 250,00	7 250,00	7 250,00	7 250,00	7 250,00	43 500,00	St-Flour Co	21 750,00	21 750,00				
ET1 : Evaluer la mise en œuvre du programme d'actions et élaborer un nouveau programme d'actions						5 000,00	5 000,00	St-Flour Co	2 500,00	2 500,00				
TOTAL	81 895,20 €	55 520,00 €	55 650,00 €	76 820,00 €	51 720,00 €	24 460,00 €	346 265,20 €		100 001,00 €	96 102,04 €	67 140,00 €	17 712,00 €	26 016,00 €	40 294,16 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260126-DELIB2026-013-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026